

Le port d' Audenge, notre patrimoine

« Je suis très attachée au patrimoine d' Audenge ». C'est ainsi que notre édile affichait ses valeurs lors d'une récente interview sur TVBA (financée par vos impôts) axée sur les différents travaux de la commune.

Nous ne doutons pas que durant les quelques mois précédant les élections municipales de 2020, les projets importants gardés sous le coude sortiront comme par magie du chapeau

de NLY. Opération séduction entamée. Nous constatons chaque jour comment se traduit son attachement à notre patrimoine : de nouvelles parcelles bétonnées viennent défigurer irrémédiablement notre paysage et anéantir un peu plus nos espaces forestiers. Combien d'Audengeois ont vu pousser des barres d'immeubles sous leurs fenêtres ces derniers temps ? Ainsi, près de 800 nouveaux appartements seront livrés horizon 2020/2021. N'oublions pas que le schéma de cohérence territoriale (SCOT) a été retoqué par le Préfet pour notre commune.

Et parmi ces projets de séduction, les travaux de la darse nord du port seront réalisés en même temps que le dragage d'ici fin 2019, comme annoncé au Conseil Municipal du 10 avril dernier.

Nous avons la chance d'avoir encore un port

typique du Bassin avec ses cabanes et ses alignements de pontons en bois. Notre port se reconnaissait grâce à son cachet et son authenticité. Il avait su rester « dans son jus »,



notamment ce côté nord qui côtoie le secteur nature de Graveyron. Une belle carte postale que ce port avec ses oiseaux nichant paisiblement, les belles rangées de Tamaris, et ses pontons de part et d'autre. Voilà où réside l'âme du port d'Audenge.

Draguer le port est indispensable mais **quel dommage de gâcher l'authenticité de la darse nord par l'installation de pontons métalliques**. Notre port ressemblera désormais à n'importe quel autre port. Budget annoncé : 712 500 € avec une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de 37 500 €. Vous vous doutez bien que ces travaux de modernisation auront des conséquences financières importantes. Malheureusement, ce sont encore les Audengeois qui en payeront le prix fort. En effet, certains vont être obligés de retirer leur bateau car ils ne pourront plus assumer le paiement des redevances d'amarrage.

Est-ce cela l'attachement à notre patrimoine ?

VE

Courrier de lecteur



Aïe, aïe, aïe... En pleine crise de coliques néphrétiques, je me suis fait conduire par mon épouse aux urgences de la clinique d'Arès et je me demande dans quelle mesure les services de secours apprécient la traversée d'Audenge. Les forains de la Saint-Yves auraient-ils installé sur la chaussée une attraction à sensations style les montagnes russes ? Toujours est-il que ce trajet a amplifié mes douleurs. **Le point positif c'est qu'à force de faire des rehausseurs, la route sera bientôt plate...**

Prière de ne pas jeter sur la voie publique

LBSA
LE BON SENS
AUDENGEAIS
ASSOCIATION
LOI 1901
W 336002704

n° 13

Le LAVOIR

JUILLET 2019

EDITO

Audenge est à l'image d'autres communes du Bassin où **le béton n'a pas encore séché que l'on relance les toupies**. Il est assez facile de se rendre compte de la situation en visionnant sur le site du Siba [/sig.bassin-arcachon.com/4.7/e-urbanisme-api/](http://sig.bassin-arcachon.com/4.7/e-urbanisme-api/) la carte des zonages d'urbanisme sur Audenge.

On s'en rend compte à l'œil nu : en suivant ce lien, vous découvrirez l'ampleur de ce qui est pour moi un vrai délire, un cauchemar. Vous vous rendrez vite à l'évidence que **l'équilibre est tout simplement détruit**. La photo où le vert fait place au gris ne peut que sauter aux yeux et on se les frotte parce qu'on croit à un mauvais rêve. Il ne subsiste que 2 ou 3 zones où le vert persiste du côté du bois de Saint Yves. Ces zones étant en 1 AU, donc constructibles, je rassure mes voisins: NLY ne se privera pas de continuer cette hérésie en hauteur, plus qu'en surface, sur des terrains de plus en plus petits, l'un sur l'autre. Comme on est bien à Audenge !

Des élus s'attaquent à des plans de rénovation de quartiers authentiques. Les Niemeyer et les Le Corbusier en herbe, les apprentis sorciers, n'ont-ils pas saisi la virtuosité de ces quartiers, de ces architec-

tures dont la beauté est soulignée par des arbres centenaires et une belle végétation bien de chez nous. Entre autres cela renforce **l'identité si fragile de ce territoire, et préserve un patrimoine si précaire...** Comment peut-on être aussi inconséquents? Ou alors...

Je comprends l'attrait de toutes ces communes du Bassin pour les nouveaux arrivants et on ne peut pas leur en vouloir. Je leur souhaite de tout cœur la bienvenue. **Mais serons nous bien, encore longtemps, sur notre Bassin?** Le flot de bagnoles pare-chocs contre pare-chocs n'échappe à personne sur le pourtour du Bassin. Cette "anomalie" s'est encore amplifiée ces deux dernières années. Cela veut dire trop de monde sur ce territoire. Il faut stopper cela. La dernière idée qui pour moi détruirait ce territoire à jamais est la voie de contournement (pompeusement appelée « projet de déplacement du-



rable ») qui couperait notre forêt en deux. Ne vous trompez pas, le département y travaille déjà avec votre élue d'Audenge (entre autres), dans un semblant de débat où certains intervenants prétendent d'être positifs. Objectivement, **je préfère être critique et me poser des questions sur une solution alternative écoresponsable.** JCD

À bicyclette

Depuis le 24/01/18, un arrêté préfectoral interdit la circulation des vélos et « autres » sur le domaine endigué de Certes. À ce jour, on voit toujours quelques cyclistes osant braver cette interdiction sur les sentiers, ce qui nous semble un peu normal tant on nous lave la tête avec les liaisons douces et les moyens de locomotion écologiques. Quoi de plus écolo que de pédaler en douceur sur ce domaine sans l'utiliser comme un circuit de course cycliste. **Un élu devrait se battre contre cette mise sous cloche**, et quel dommage que le courage s'arrête devant un arrêté. Audengeois, pour une balade à vélo sur ces chemins, adressez-vous aux Affaires Maritimes pour l'obtention d'une tonne, alors vous pourrez encore longtemps profiter de notre Bassin à vélo ou « autres ». **JLE/JCD**

Les élèves du primaire sont épisodiquement invités à participer à la replantation des pins maritimes dans la forêt communale. Le Lavoir s'en félicite : pour eux comme pour nous, les arbres c'est la vie !

Nous rappelons par ailleurs que dans le cadre de la gestion durable de la forêt des Landes, replanter est obligatoire. Par conséquent, ce n'est pas une heureuse initiative de l'élue

mais le simple respect des textes en vigueur. En outre cela ne nous fera pas oublier l'abatage de plus d'une centaine d'arbres centenaires en centre-ville, comme l'escompte peut-être notre élue.

Les Audengeois n'oublieront pas qu'elle est



Replantation

l'acteur de cette destruction massive, c'est le souvenir qu'ils garderont des deux dernières mandatures et qui alimentera un profond ressentiment à son égard. On ne sait pas ce qui prédomine dans ces actions impensables de destruction au détriment d'Audenge : l'insensibilité, l'incompétence esthétique et architecturale ou une surdité crasse face aux préoccupations des Audengeois.

N'est-il pas absurde d'avoir coupé des platanes centenaires pour les remplacer (en partie seulement) par des étiques balais qui auront beaucoup de mal à les égaler ?

Notre élue avait, semble-t-il, des raisons en béton de les abattre. GL

Jeu de quilles



En Grande-Bretagne, il y a la relève de la garde... Nous, Audengeois, avons la relève des quilles ! En effet, à la suite d'un mauvais fonctionnement des bornes rétractables de la rue du Gal de Gaulle depuis quelques mois, nous assistons, les jours de marché, à la mise en place et au retrait des cônes de Lübeck par notre Police Municipale. Notre édile serait-elle nostalgique de nos garde-champêtres d'antan ? Attend-on les touristes pour enfin gérer ce problème ou bien

lancer une souscription citoyenne pour réparer ces bornes ?

Le piéton du marché

Le Lavoir a attiré plusieurs fois l'attention de notre

Sécurité à Lubec et Hougueyra

édile sur la vitesse excessive qu'adoptaient les véhicules en traversant les deux villages. Grâce à nos articles, des mesures ont été prises pour la protection des habitants des quartiers concernés. Nous nous en réjouissons, merci le Lavoir !

Malgré ces aménagements, les automobilistes ne respectent ni la limitation de vitesse, ni les lignes blanches et empruntent parfois le côté opposé à la demi-olive. Nous invitons notre édile à venir constater ces incivilités.

Nous pensons que les aménagements mis en place ont été mal étudiés et qu'une olive

« entière » est nécessaire pour éviter ces abus.

Nous constatons également l'extrême dangerosité de l'entrée nord de Lubec (sens Marcheprime- Audenge), où la demi-olive a été placée en entrée de virage. Déjà trois accidents à signaler, avec des dégâts matériels importants. Cette implantation a été faite en dépit du bon sens.

Oui à la sécurité des habitants des quartiers, mais pas au détriment de la vie des automobilistes !

Doit-on attendre un drame humain pour prendre les mesures de modification qui s'imposent ? GL

Centrale photovoltaïque

Après avoir évoqué l'aspect financier de ce projet dans le Lavoir 12, nous nous intéressons aux risques environnementaux

À l'instar de certaines associations de veille environnementale (telle LBPBAS « Le Bététy, la plage boisée à sauvegarder »), des Audengeois s'interrogent sur le bien fondé d'une implantation de centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge d'Audenge.

S'il peut sembler judicieux d'équiper un si « vaste espace qui ne sert à rien », c'est justement la taille et le choix du site qui posent questions.

Taille : des 3 autres villes du Bassin concernées, Audenge aurait déjà la plus vaste implantation (30 hectares environ?). Et pourtant, il serait encore question d'une extension qui verrait disparaître tout un bois de pins. **Décidément, à Audenge : point de projet possible sous ce mandat sans une bonne dose de déforestation !**

Impact environnemental : sur ce site rendu à la nature depuis sa réhabilitation, il serait fortement négatif car il « abrite nombre d'espèces faunistiques et floristiques communes ou patrimoniales », dont certaines sont menacées (classées en liste rouge de l'UICN « Union Internationale de Conservation de la Nature »).

Sécurité : toute centrale photovoltaïque présente un risque incendie avéré. Quel est le



pourcentage de risque sur un site environné de résineux et dont le sol contiendrait encore des biogaz ? De plus, certaines zones de l'ancienne décharge seraient « plus à risque que d'autres » : « le poids des panneaux photovoltaïques sur

ces couches comprenant des drains délicats peut compromettre le bon fonctionnement de cette couche et provoquer l'accumulation de lixiviats et autres jus de décharge ».

Sachant qu'une centrale photovoltaïque fonctionne en moyenne 25 ans, qu'en sera-t-il du coût de démantèlement, de recyclage des panneaux et de réhabilitation du site ? Chers contribuables, c'est encore de votre argent dont il s'agit ; vous qui avez déjà largement participé financièrement à la réhabilitation de ce site.

D'autres alternatives existent (panneaux sur des espaces artificiels tels que toitures de bâtiments, de hangars, ombrières de parking,...) mais n'ont pas été proposées à ce jour. Affaire à suivre...

VBV

Trop d'impôts

budget doit être équilibré ?

Le correspondant de presse du canard local vante les mérites de l'excédent budgétaire constaté. Ne saurait-il pas que le

Recettes = dépenses \implies excédents = zéro

C'est la loi tout simplement. Il nous est annoncé un très fort excédent, quand on sait que ce n'est pas la première fois, ne pourrait-on pas douter de la sincérité du budget ? En fait cet excédent résulte du trop payé d'impôts (les plus élevés du Bassin) des contribuables audengeois. Alors de grâce **rendez cet argent à nos concitoyens**, en baissant leurs impôts et taxes locales. Merci pour leur pouvoir d'achat !

GL